

# COMMUNE DE CUTRY

## NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE

### DU « BUDGET PRIMITIF 2026 »

#### *Sommaire*

#### *I. Le cadre général du budget*

#### *II. La section de fonctionnement*

#### *III. La section d'investissement*

### **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2025. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal avant l'approbation du compte administratif. Ce compte administratif pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été approuvé par le conseil municipal le 27 avril 2026.

Le budget primitif 2026 a été également voté le 27 avril 2026 par le conseil municipal.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en ayant recours à un emprunt qui sera couvert par un loyer ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et améliorer le quotidien.

Ce budget a été construit en prenant en compte plus particulièrement les éléments suivants :

- **L'excédent de fonctionnement réalisé en 2025 pour un montant de 280 943.34 €**
- **L'excédent d'investissement de 2025 pour un montant de 945 653.35 €**
- **La dotation de fonctionnement de l'Etat (DGF) pour un montant de 51 727.00€**



La baisse de ce soutien de l'Etat est de 10 537.00 € par rapport à 2025 soit 17 % de moins. Il est utile de préciser que la DGF, dotation de fonctionnement de l'Etat représente pour notre commune un montant de 48.84 € / habitant, soit le plus faible de toutes les communes de l'agglomération du Grand Longwy ;

Nous constatons en effet que certaines communes ont une dotation supérieure à 440 €/habitant et que la commune la plus proche de Cutry en nombre d'habitants perçoit environ 210 €/habitant.

A nos nombreuses questions, il apparait clairement que le passé sidérurgique impacte encore les calculs, nous classant comme une commune POTENTIELLEMENT riche !

C'était il y a 40 ans !!

La fin des contrats aidés de l'Etat représentera pour notre commune en 2026 une baisse de 21 0000 € par rapport à 2024.

L'Etat s'est donc désengagé à hauteur de 31 500 € par rapport à 2024 pour notre commune !!

## II. La section de fonctionnement

### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : les salaires (constituant les recettes) d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

#### Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts, dotations versées par l'État, des diverses subventions et des prestations fournies à la population (cantine, accueil périscolaire ...).

Les recettes de fonctionnement 2026 sont estimées à 806 607.00 € sans prendre en compte l'excédent reporté.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2026 sont estimées à 705 925.00 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes attendues au titre des prestations fournies à la population en règlement de la cantine et de l'accueil périscolaire pour un montant estimé à 80 000 € au titre de l'année 2026



**DOTATIONS DGCL :**[http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations\\_en\\_ligne.php](http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php)[http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/synthese\\_dgf.php](http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/synthese_dgf.php)<http://dotations.incubateur.anct.gouv.fr/>**b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 Dépenses courantes	261 600.00	002 Excédent reporté	280 943.340
012 Dépenses de personnel	324 000.00	013 Atténuations de charges	1 000.00
014 Atténuations de produits	47 890.00	70 Recettes des services	87 800.00
65 Autres dépenses de gestion courante	66 435.00	73 Impôts et taxes	589 379.00
66 Dépenses financières	4 000.00	74 Dotations et participations	120 328.00
67 Dépenses exceptionnelles	2 000.00	75 Autres recettes de gestion courante	8 000.00
68 Autres dépenses	0	76 Recettes financières	0
022 Dépenses imprévues	0	77 Recettes exceptionnelles	100.00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>705 925.00</b>	Autres recettes	0
042 Charges (écritures d'ordre entre sections) amortissements		<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 087 550.34</b>
023 Virement à la section d'investissement	381 625.34	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
<b>Total général</b>	<b>1 087 550.34</b>	<b>Total général</b>	<b>1 087 550.34</b>

**LES DEPENSES :**

► Chapitre 011 « charges à caractère général » 261 600.00 €

Au sein de ce chapitre, sont inscrites les dépenses relatives aux fluides, à l'entretien des bâtiments et du matériel roulant, aux primes d'assurances, et aux prestations de services. C'est la vie au quotidien de la commune.

Le chapitre 011 représente 37.05 % des dépenses de fonctionnement.



► Chapitre 012 « dépenses de personnel » 324 000 €.

Il est à noter que les contrats aidés de l'Etat ont été purement et simplement supprimés. Un agent a été recruté à temps partiel au service périscolaire sans aucune aide, bouleversant ainsi l'équilibre financier du service. Un emploi à temps partiel en contrat aidé au services techniques a été transformé en poste à temps complet pour faire face à la charge importante d'entretien du village et l'agent qui a fait valoir ses droits à la retraite a été remplacé.

L'augmentation des charges salariales de 12 % sur les 3 prochaines années et le coût de l'assurance statutaire des agents qui a évolué de 20 % représentent des charges importantes supplémentaires pour la collectivité.

Le chapitre 012 représente 45.8 % des dépenses de fonctionnement.

► Chapitre 014 « atténuations de produits 47 890 €.

Ce chapitre concerne la contribution de la commune au Fonds national de garantie individuelle des ressources communales.

Autrement dit, c'est ce que l'ETAT nous prend tous les ans depuis que la taxe professionnelle a été supprimée parce que notre commune avait été classée comme potentiellement riche au regard du passé sidérurgique !

Le chapitre 014 représente 6.78 % des dépenses de fonctionnement.

► Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » 66 435.00 €.

Sur ce chapitre, sont inscrites notamment les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus, les subventions versées aux associations, la participation au voyage de l'école et la participation au fonctionnement du CCAS.

Dans un souci d'économies, le nombre d'adjoint est passé de 4 à 3 aux dernières élections municipales.

Le chapitre 65 représente 9.4 % des dépenses de fonctionnement en baisse de 3 %.

► Chapitre 66 « charges financières 4 000.00 €

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette qui représente 0.5 % des dépenses de fonctionnement.

### LES RECETTES

► Chapitre 013 « atténuations de charges »

Ce chapitre représente le remboursement de charges en sécurité sociale et prévoyance



► Chapitre 70 « produits des services et du domaine » 87 800.00 €.

Ce chapitre retrace les recettes liées aux concessions dans les cimetières, les coupes de bois réalisées sur la commune, les redevances d'occupation du domaine public.

On y retrouve également la participation des familles au services de cantine et du périscolaire ainsi que la participation de la CAF dans le cadre du contrat territorial global qui a été initié par la municipalité. Les produits des animations organisées par la commission « fêtes et cérémonies » viennent compléter ce chapitre.

Le chapitre 70 représente 10.88 % des recettes prévisionnelles de fonctionnement.

► Chapitre 73 « impôts et taxes » 589 379 .00 €.

Sur ce chapitre, sont inscrits notamment le produit des taxes foncières, la taxe additionnelle des droits de mutation et l'attribution des compensations, la dotation de solidarité communautaire et le fonds de péréquation intercommunal versées par l'agglomération du Grand Longwy.

Le chapitre 73 représente 73.06 % des recettes prévisionnelles de fonctionnement.

► Chapitre 74 « dotations et participations » 120 328.00 €.

Sont inscrites les dotations de l'ETAT appelées DGF (Dotation globale de fonctionnement). Les allocations compensatrices TH, FB et FNB et diverses participations accordées par l'État le remboursement des contrats aidés soit une baisse de 31 500.00 €

Le chapitre 74 représente 14.9 % des recettes prévisionnelles de fonctionnement.

► Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » 8 000 €

Sont imputés sur ce chapitre les revenus de location de la salle des fêtes ainsi que les produits divers.

Le chapitre 75 représente 1 % des recettes prévisionnelles de fonctionnement.

► Chapitre 76 « produits financiers »

Il s'agit des intérêts de placement sur un compte à terme du produits des ventes de bâtiments réalisées en 2024. A ce jour nous ne connaissons pas les taux appliqués par l'Etat.

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 sont augmentés pour couvrir en partie les restrictions de l'Etat. Les recettes sont :

- . Taxe d'habitation : 5 198.00 €
- . Taxe foncière sur le bâti : 305 284.00 €
- . Taxe foncière sur le non bâti : 6 651.00 €

Le produit de la fiscalité locale attendu s'élève à : 317 133.00 €



<b>TAUX IMPOTS LOCAUX</b>	
	2025
Taxe d'Habitation	19.54 %
Taxe sur le foncier bâti	26.85 %
Taxe sur le foncier non bâti	24.01 %

#### **d) Les dotations de l'État**

La dotation Globale de Fonctionnement s'élève à : 51 227.00 €

Ces éléments des services de l'Etat nous ont été donnés à la date de la transmission des éléments du budget avec la convocation du conseil municipal, ce sont donc normalement les chiffres réels de l'année 2026

### **III. La section d'investissement**

#### **a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à court, moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à l'entretien du patrimoine ou à des travaux d'aménagement de voirie et des espaces publics ...).

#### **b) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :**

L'aménagement du centre du village est le projet le plus importante à court et moyen terme et fait d'ores et déjà l'objet d'un fléchage des crédits d'investissement à hauteur de 743 741.04 €.

Le début des travaux d'enfouissement sera réalisé en 2026 et les travaux d'aménagement pourront être programmés en 2027.



Les autres engagements concernent :

- L'aménagement d'un local à usage artisanal et commercial :	200 000.00 €
- Réfection église, toiture et divers travaux :	110 000.00 €
- Réfection toiture salle polyvalente :	120 000.00 €
- Divers travaux salle polyvalente :	20 000.00 €
- Reprise de concession cimetièrre et colombarium :	60 000.00 €
- Agencement rangement Mix' Ages :	10 000.00 €
- Matériel informatique école :	5 000.00 €
- Modernisation réseau eau école :	5 000.00 €
- Achat petit matériel :	6 000.00 €
- Mobilier mairie :	5 000.00 €
- Aménagement centre du village :	1 025 765.60 €

### c) État de la dette

Fin 2026, le capital restant dû de la dette sera de **241 055.11 €**.

L'encours de la dette par habitant sera de **227 €**. La moyenne nationale dans la strate des communes de 1000 habitants est de **640 €**.

La capacité de désendettement est donc de **2 ans**. La moyenne nationale dans la strate des communes de 1000 habitants est de **5.8 ans**.

### **Remboursements en 2026 :**

Capital : 38 122.19 €

Intérêts : 3 948.55 €

soit un total de : 42 070.74 €

Fait à CUTRY, le 28 avril 2026

Le Maire,  
Jean HUARD



